

Demande de pension alimentaire apres un divorce

Par patrick78190, le 10/01/2013 à 20:06

[fluo]bonjour[/fluo]

voila sa fait 1 ans que je suis divorcé .comme un accord avec mon ex je lui versée la somme de 100euro par moi;maintenant elle veut que je fasse un credit de 10 000 euro pour aider sa mere qui est dans le pétrain je lui est dis que je refusait alors elle veut m attaquer pour demander une pension alimentaire ma question A T ELLE LE DROIT DE LA DEMANDER? en plus c etait un divorce a l amiable

il ni a pa d enfant .Mon ex vie dans un f3 moi je vie dans un studio de 20carré [fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par chaber, le 11/01/2013 à 07:14

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par cocotte1003, le 11/01/2013 à 08:42

Bonjour, vous devez impérativement et seulement régler ce qui est indiqué dans votre jugement de divorce. si votre femme veut plus, elle en fait la demande au tribunal en sachant que si vos charges et revenus n'ont pas évolué rien ne devrait changer en particulier pour sa

raison, cordialement

Par onguiba, le 16/01/2013 à 00:06

bonsoir vous n'avez a donné a votre ex compagne que ce qui est stipuler sur le jugement.et rien d'autre!

par contre a savoir il faut que vous ayez toujours une preuve que vous honoré vos réglements (virement...)

Par patrick78190, le 16/01/2013 à 13:02

bonjour il n y a rien de marqué sur le jugement et merci pour vos réponse.